

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1^{RE} ADDITION
AU BREVET D'INVENTION
N° 431.385

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 18.258

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Porte-plume à réservoir de sûreté avec dispositif pour dévisser la plume.

Raison sociale : SIEBERT & LÖWEN résidant en Allemagne.

(Brevet principal pris le 21 juin 1911.)

Demandée le 6 octobre 1913.

Délivrée le 20 décembre 1913. — Publiée le 9 mars 1914.

La présente addition a pour objet une nouvelle disposition du porte-plume à réservoir qui a fait l'objet du brevet n° 431.385, du 21 juin 1911 dans laquelle la tête postérieure du porte-plume servant à faire rentrer la plume en la vissant, est munie d'une butée par laquelle son mouvement de rotation est limité dans deux positions extrêmes, ce qui a pour effet d'empêcher toute fatigue excessive du mécanisme à vis disposé dans le porte-plume.

Alors que dans la forme d'exécution représentée dans le brevet principal, la butée de la tête tournante du porte-plume agit conjointement et directement avec une butée fixe de l'autre partie du porte-plume, on a intercalé d'après la présente addition, entre les deux butées, un anneau tournant concentrique à l'axe du porte-plume, lequel anneau est muni des deux côtés d'un épaulement sur lequel agissent les butées du porte-plume et respectivement de la tête fixe du porte-plume.

Par la disposition de cet anneau tournant intermédiaire, on arrive à augmenter l'angle de rotation de la tête du porte-plume de même

que le pas de vis intérieur, en sorte que l'inclinaison du pas de vis peut être réduite dans une mesure correspondante et que l'on arrive à obtenir un travail plus favorable de tous les organes du porte-plume.

L'extrémité extérieure de la tête du porte-plume, ainsi que la douille protectrice amovible, sont, dans ce cas, munies de préférence d'un pas de vis conique très allongé à deux ou plusieurs filets, de sorte que, lors de la mise en place de la douille protectrice de la tête du porte-plume, on obtient immédiatement une bonne liaison entre les deux organes et un entraînement sûr de la tête du porte-plume, lorsque l'on fait tourner la douille protectrice en vue de faire sortir la plume.

L'objet de la présente addition est représenté en un exemple d'exécution sur le dessin annexé sur lequel :

La figure 1 est une coupe longitudinale du porte-plume montrant la plume rentrée, c'est-à-dire lorsqu'on ne s'en sert pas.

La figure 2 est une coupe longitudinale montrant la plume dans la position d'emploi.

La figure 3 est une coupe par A-A de la figure 1.

1 désigne le manche creux servant de réservoir d'encre au porte-plume, dans lequel la boîte 2, munie d'une fente hélicoïdale 4, est maintenue de manière à pouvoir tourner sans pouvoir se déplacer longitudinalement. A l'intérieur de la boîte est guidée, de manière à pouvoir se déplacer longitudinalement, la tige 3 destinée à recevoir la plume, laquelle tige est munie d'un ergot transversal 4 s'engageant dans la rainure hélicoïdale de la boîte, cet ergot étant guidé par sa tête dans une rainure longitudinale du réservoir à encre 1 et empêchant ainsi la tige 3 de tourner.

Le réservoir à encre 1 est fermé par un bouchon à vis 5 et la boîte 2 est rendue solidaire de la tête tournante 8 par un ergot 7, de sorte que la rotation de la tête 8, la tige 3, avec la plume peuvent être vissées en dehors ou en dedans.

Pour limiter le mouvement de rotation de la tête du porte-plume dans les deux positions extrêmes et par suite pour soulager la boîte à vis 2, on a agencé, dans la partie fixe 5, un ergot de butée 9 et sur la tête tournante 8, un deuxième ergot de butée 10, entre lesquels est disposé un anneau 11 tournant dans un alésage annulaire correspond qui est muni des deux côtés d'épaulements 14, 15 qui agissent conjointement avec les ergots de butée 9, 10 et limitent le mouvement de rotation. On peut par ces dispositifs, faire tourner la tête du porte-plume de la position montrée figure 1 dans la position montrée figure 2, c'est-à-dire lui faire faire deux tours complets, de sorte que le pas de vis de la boîte 2 peut n'avoir qu'un pas de vis relativement peu incliné d'où résulte un travail plus favorable des divers organes.

A l'extrémité extérieure de la tête 8, celle-ci est munie d'un pas de vis conique 16 à plusieurs filets très allongés et dans la douille amovible protectrice 17 est également ménagé

un pas de vis correspondant. Par ce moyen, on arrive, lors de la mise en place de la douille protectrice 17 sur la tête du porte-plume, à obtenir une liaison et une emprise sûres pour transmettre le mouvement de rotation, contrairement à ce qui avait lieu jusqu'à présent avec les pas de vis à un seul filet employé dans un but analogue où il faut toujours plusieurs tours pour serrer ou desserrer les pièces et où un vissage trop fort ou même un vissage à vis sans fin du pas de vis avait lieu. Lorsqu'après avoir fait rentré la plume en la vissant, la tête du porte-plume est empêchée de continuer à tourner par les butées, la douille protectrice se dévisse à nouveau par suite du pas de vis allongé, rapidement et automatiquement et se détache de la tête du porte-plume, de sorte que, comme cela est représenté sur la figure 1, on peut la visser sur l'extrémité antérieure du porte-plume lorsque l'on ne se sert pas de celui-ci.

RÉSUMÉ.

La présente addition concerne essentiellement :

1° Un porte-plume à réservoir à plume rentrante, objet du brevet n° 431.385, du 21 juin 1911, caractérisé en ce que entre les butées agencées à l'extrémité postérieure du porte-plume, on a intercalé un anneau tournant muni d'épaulements pour limiter le sens de rotation, cet anneau agissant conjointement avec les butées du porte-plume.

2° Le porte-plume à réservoir comme mentionné sous 1°, caractérisé en ce que l'extrémité extérieure de la tête tournante du porte-plume est munie de pas de vis coniques très allongés et la douille protectrice amovible est munie d'un pas de vis intérieur correspondant.

Raison sociale : SIEBERT & LÖWEN.

Par procuration :
Charles DE MOSENTHAL.

Fig. 1

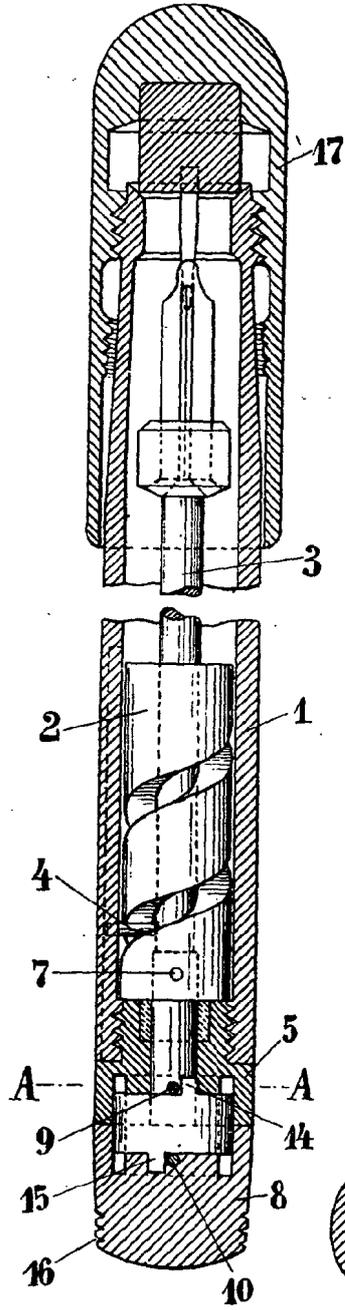


Fig. 2

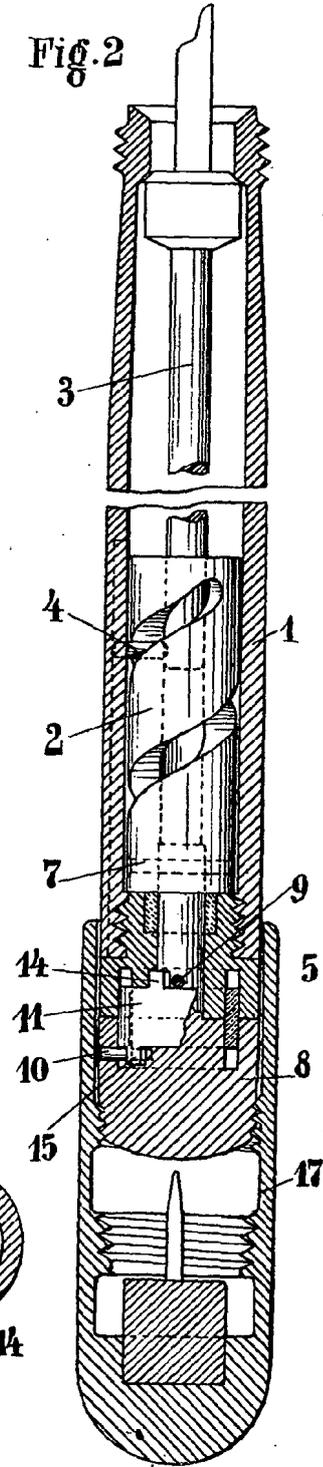


Fig. 3

